

soviétique a maintenu des effectifs qui lui assuraient la prépondérance militaire en Europe. Son gouvernement s'est opposé aux efforts tentés par les puissances occidentales en vue d'aboutir à un règlement de la paix en Europe et s'est servi des partis communistes pour saboter les efforts de relèvement économique et de collaboration politique de l'Europe occidentale. Aussi, les pays de la Communauté atlantique, se sentant exposés à la possibilité d'une agression soviétique et à la subversion communiste, ont-ils pris des mesures collectives spéciales, conformes aux termes de la Charte des Nations Unies et visant à maintenir la paix.

Le premier pas a été franchi au printemps de 1948, lorsque la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont signé le Traité de Bruxelles, qui créait l'Union occidentale. Le 4 avril 1949, à la suite de négociations entre ces pays, le Canada et les États-Unis, le Traité de l'Atlantique Nord a été signé à Washington. Tous les secteurs importants de l'opinion canadienne ont approuvé le Traité, et le Parlement l'a adopté à l'unanimité.

Les premiers signataires du Traité ont été la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni. Il a été convenu en septembre 1951 que la Grèce et la Turquie seraient invitées à accéder au Traité; elles ont été admises en février 1952. En octobre 1954, ont été approuvés, un Protocole au Traité de l'Atlantique Nord, invitant la République fédérale d'Allemagne à devenir membre de l'OTAN, ainsi que les dispositions connexes prévoyant la création de l'Union de l'Europe occidentale (composée de l'Italie, des puissances du Traité de Bruxelles et de la République fédérale d'Allemagne) et la restitution de sa pleine souveraineté à l'Allemagne occidentale. Ces mesures, destinées à associer la République fédérale d'Allemagne de façon étroite et durable à la Communauté atlantique de nations libres, ont été adoptées après le rejet par l'Assemblée française, en août 1954, du Traité de la Communauté européenne de défense. Le 6 mai 1955, la République fédérale d'Allemagne a déposé à Washington le document par lequel elle adhérait au Traité de l'Atlantique Nord, devenant ainsi le quinzième membre de l'OTAN.

Dans l'*Annuaire* de 1954, pp. 117-119, on trouvera un article sur les dispositions de ce traité et sur l'organisation du Conseil et des comités qui lui sont rattachés. Les facteurs nouveaux, pour la période s'étendant jusqu'à la fin du premier semestre de 1958, sont mentionnés dans les éditions de 1955, 1956, 1957-1958 et 1959.

Chronologie, 1958-1959.—Le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu séance permanente à Paris, sous la présidence du secrétaire général, M. Paul-Henri Spaak. En octobre 1958 M. Jules Léger, ancien sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, a remplacé M. L. D. Wilgress au poste de représentant permanent du Canada auprès du Conseil.

Au cours de la période à l'étude, le Conseil a tenu cinq réunions ministérielles. En avril 1958 une séance spéciale a réuni à Paris les ministres de la Défense, chargés d'étudier la mise en œuvre des mesures de défense adoptées, en décembre 1957, par les chefs de gouvernement des pays de l'OTAN. En mai 1958, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN se sont réunis à Copenhague pour discuter des problèmes politiques et économiques intéressant l'Alliance, et plus particulièrement des questions essentielles se rattachant à la possibilité d'une conférence "au sommet" entre l'Est et l'Ouest.

La réunion annuelle des ministres des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances des pays membres s'est tenue à Paris en décembre 1958 et a analysé la situation créée par la déclaration de l'Union soviétique annonçant une abrogation unilatérale de l'accord des quatre puissances sur Berlin. On a abouti à un accord fondé sur les résultats de la réunion (le 15 décembre) des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de la République fédérale d'Allemagne; à l'unanimité ils avaient rejeté la proposition soviétique du 27 novembre sur Berlin, et confirmé la décision des trois puissances occidentales de sauvegarder leur position et leurs droits à Berlin, y compris le droit de libre accès à cette ville. Les ministres ont entendu les dépositions des comman-